



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE premier avis

Par arrêté du Maire n° 5 en date du 19 avril 2018, il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision de la carte communale arrêté de la commune de RICHELING.

Cette enquête publique se déroulera du 15 mai 2018 au 15 juin 2018 inclus pour une durée de 32 jours consécutifs.

Les caractéristiques principales du projet sont :

Prendre en compte les besoins et réduire la zone constructible de la carte approuvée en 2004 de façon à être compatible avec les orientations du SCOTAS et les lois Grenelle.

Au terme de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Monsieur Pascal SCHUSTER, pré-retraité des HBL, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Le siège de l'enquête est la Mairie de RICHELING. Le dossier d'enquête sur support papier sera déposé à la Mairie de RICHELING et accessible pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les mardis et jeudis de 18h à 20 h, sauf jour férié.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur <https://www.registredemat.fr/richeling-revisioncartecommunale>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de RICHELING aux jours et heures suivants :

- Mardi 15 mai 2018 de 18 h à 20 h
- Mardi 29 mai 2018 de 18 h à 20 h
- Vendredi 15 juin 2018 de 16h à 18h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations

- soit en les consignants sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie de RICHELING
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairie-richeling@orange.fr. L'objet du message devra comporter la mention : « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire-enquêteur »
- soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/richeling-revisioncartecommunale>

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles et consultables sur le site de dématérialisation pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/richeliling-revisioncartecommunale>

Un exemplaire du dossier d'enquête sur support papier pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public sur support papier pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie pendant la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Moselle et à la Mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de dématérialisation pendant la même durée, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/richeliling-revisioncartecommunale>

L'autorité responsable du projet de révision de la carte communale est la commune de RICHELING, représentée par son Maire Sylvain NEUGEBAUER et dont le siège administratif est situé Rue Nationale à 57510 RICHELING.

Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

A RICHELING le 24 avril 2018

Le Maire, Sylvain NEUGEBAUER